

ASBL Bowling Club « Les Alliés »

Saison 2021 - 2022

Ligue du mercredi - 12 Doublettes sur 4 parties

Prix : 15€/joueur

Règlement.

1. Pour le 1er match, la moyenne de ligue de l'année précédente est prise en compte pour le calcul de l'handicap **80% de (210 - moyenne)** avec un **maximum de 45 quilles pour les hommes et de 50 quilles pour les dames**. Pour les joueurs sans moyenne de ligue, la moyenne officielle sera prise en compte. Pour tout joueur ou joueuse n'ayant ni moyenne de ligue, ni moyenne officielle, l'handicap sera successivement calculé sur la 1ère partie, sur les 2 premières, les 3 premières et sur les 4 parties. Ensuite l'handicap sera calculé toutes les semaines sur base de **80% de (210 - moyenne de ligue en cours)**

2. La ligue se déroulera en 3 séries de 11 matchs.

3. Points.

Chaque match compte 4 jeux. Par jeu, **2 points** sont attribués à l'équipe avec le meilleur total quilles avec handicap. **2 points** supplémentaires sont attribués pour le meilleur total quilles avec handicap sur les 4 jeux. En cas d'égalité de quilles, **1 point** est attribué à chaque équipe.

Dans chaque équipe, **les joueurs sont classés en fonction de leur moyenne scratch en cours**. Le meilleur joueur scratch d'une équipe joue en individuel **pour 2 points** contre le meilleur joueur scratch de l'équipe adverse **avec handicap** et de même pour le 2^{ème} joueur. **2 points** sont également attribués sur le total des 4 parties avec handicap. En cas d'égalité, **1 point** est attribué à chaque joueur. Une rencontre se déroule donc sur un total de **30 points**.

4. Le nombre de réserves par équipes est illimité. Le joueur réserve paie les parties qu'il joue soit **4 x 2,20 € = 8,80 €**. Le titulaire paie la différence entre **15€** et le prix des parties soit **6,20 €**, **sauf si la réserve désire participer au challenge régularité. Dans ce cas la réserve paie également 15€ (arrangement à prendre dans chaque doublette)**

5. Cette année, il y aura **3 challenges « régularité »** en fonction des moyennes de départ des joueurs, : **+ de 190, compris entre 170 et 190, moins de 170.**

6. En cas d'absence d'un joueur non remplacé par une réserve, ce joueur devra s'acquitter de la somme de **6,20€ le mercredi suivant**.

7. Si un joueur est absent dans une équipe, le score aveugle sera de **170 quilles par partie (handicap compris)**.

8. Si un joueur arrête au cours d'un match sans raison valable, il n'y a pas de score aveugle attribué à ce joueur pour l'équipe. **C'est tout simplement « 0 »**

9. Un match peut être remis pour raisons valables mais doit être joué **obligatoirement avant la date du match suivant** (accord à prendre entre les équipes concernées et la direction du bowling). **En aucun cas un joueur ne peut disputer les parties manquantes un autre jour. Soit le match est remis entièrement, soit score aveugle, soit joueur réserve. Aucun match forfait ne sera autorisé. D'autre part, en cas de remise de match, prévenir SVP le Président ainsi que la direction du bowling, la veille au plus tard de la remise du match, pour ne pas huiler les pistes inutilement et ainsi regrouper les équipes de façon à laisser la possibilité de prendre d'éventuelles réservations.**

10. Toute réclamation doit être introduite dans les 15 minutes qui suivent la fin de la ligue.

11. En accord avec la direction du bowling, boules d'essai vers 20h15, début des matchs vers 20h30

12. Tout joueur en retard, commencera sa partie au frame entamé lors de son entrée sur la piste. Aucun rattrapage ne sera permis sauf cas de force majeure, exception faite pour les joueurs dont les heures de travail (travail en équipe) les empêchent d'être présents à 20h30.

Pour ces joueurs, ils débutent lors de la 2^{ème} partie et cette partie qu'ils jouent sera comptabilisée comme 2ème partie pour l'équipe. En fin de match ce joueur disputera alors la première partie manquante.

13. En fin de saison, en cas d'égalité entre deux équipes, le meilleur total quilles sera pris en considération pour déterminer leur classement.

14. Chaque contestation non-prévue par le règlement, sera résolue de façon définitive et sans recours par le comité de l'ASBL B.C. "LES ALLIES".